

# L'INFO DU MOIS

## COMMENT CONCLURE UN PACS ?

Un pacte civil de solidarité peut être conclu par acte notarié ou par acte sous seings privés.

Lorsque le PACS est conclu devant notaire, ce dernier s'occupe de tout, du conseil sur le choix du régime, à sa conservation, en passant par les formalités d'enregistrement.

Depuis le 1er novembre 2017, le PACS conclu par acte sous seings privés doit faire l'objet d'une déclaration conjointe non plus devant le tribunal d'instance mais devant l'officier d'état civil de la commune dans laquelle les partenaires ont établi leur résidence commune.

Ce dernier vise la convention que vous aurez rédigé vous-même et procède à l'enregistrement du pacs et aux formalités de publicités dont la mention en marge de l'acte de naissance de chacun des partenaires.



LE REGARD DU NOTAIRE



Anne LAUBE,  
notaire

### Attention à la conservation de la convention de PACS

Lors de la conclusion d'un PACS par acte notarié ou par acte sous seings privés, les partenaires ont le choix entre adopter le régime d'indivision ou le régime de séparation des biens.

En cas d'acquisition d'un bien, de séparation ou décès, il est indispensable de fournir l'original de la convention afin de s'assurer du régime choisi par les partenaires.

Lorsque le pacte civil de solidarité est conclu devant notaire, ce dernier est tenu d'en assurer la conservation comme tout acte notarié. Si les partenaires égarent la copie authentique remise par leur notaire, ce dernier est en mesure de leur remettre une nouvelle copie à tout moment.

Lorsque le PACS est conclu par acte sous seings privés, le tribunal d'instance tout comme l'officier d'état civil ne conservent aucun exemplaire de vos conventions. C'est donc aux partenaires d'en assurer la conservation.



L'investissement gagnant en maison individuelle

Construire sa maison  
pour mieux construire son patrimoine

[www.mda-patrimoine.com](http://www.mda-patrimoine.com)



LOI PINEL  
RÉDUISEZ VOS IMPÔTS  
pendant 6 ou 9 ans

INVESTISSEZ à Caudan

Maison 3 chambres avec garage sur un terrain de 340 m<sup>2</sup> à proximité des services. Situation géographique privilégiée aux portes de bassins d'emploi de Lorient et Lanester.  
Prix TTC : 217 250 €\*

ÉCONOMIE D'IMPÔTS RÉALISÉE

sur 6 ans : 26 070 € sur 9 ans : 39 105 €

renseignements au 02 51 83 13 07

MAISONS DE L'AVENIR LOIRE ATLANTIQUE - SAS au capital de 38 000€ RCS NANTES 444 593 172 GARANTIE DE LIVRAISON CEGI ASSUREUR DO - RCP/RCD - AVIVA - Inscrit à l'Orias sous le N° 14005023 - Maison livrable 2nd semestre 2018 selon disponibilité du terrain apporté par notre partenaire. Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice de la réduction d'impôt. Réduction d'impôt pour l'acquisition d'un logement neuf situé dans certaines zones géographiques, destiné à la location pendant 6 ans ou 9 ans. Dispositif Pinel loi de finances pour 2015. La réduction d'impôt sur le revenu est de 12% pour 6 ans de location ou 18% pour 9 ans de location, calculée sur le prix d'acquisition du bien retenu dans la limite de 300.000€. Faire un investissement immobilier présente des risques.